

Objet : Voeu du Conseil Municipal – Renforcement des effectifs de la gendarmerie et subventions de l'Etat

Le Maire informe le Conseil Municipal de son vif regret que Mr le Préfet de l'Isère n'ait pas daigné répondre à son courrier en date du 12 avril 2011 évoquant dès le début du printemps une augmentation des incivilités et délits.

Le Conseil Municipal attire donc une nouvelle fois l'attention de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la situation de la ville et du canton de St-Marcellin en matière de sécurité publique.

Certes, peut-être vraisemblablement nous rétorquera-t-on que la situation n'est ni pire ni meilleure qu'ailleurs, que c'est un phénomène commun à tous les territoires, mais comme tous les maires, de droite comme de gauche, nous sommes confrontés aux mêmes manques de moyens face aux incivilités du quotidien, délinquance (feux de poubelles, cambriolages, agressions, drogue), lorsqu'il ne s'agit pas de faits encore plus graves.

Les événements des derniers mois font apparaître une situation préoccupante pour un canton qui reste rural malgré la croissance de sa population, et de très vives inquiétudes des habitants du territoire.

Le phénomène préoccupe particulièrement les élus ; il s'agit du phénomène délinquant, voire criminel, des zones urbaines vers le secteur rural.

Il est en outre rappelé :

Alors que plus de quatre cents élus de petites villes de France avaient répondu fin 2010 à une enquête de l'APVF relative aux polices municipales, les résultats démontraient une forte corrélation entre la réduction des effectifs de sécurité de l'Etat et le recrutement des policiers municipaux. Il s'agissait là d'un nouvel exemple de transfert de charges insidieux de l'Etat vers les communes, alors même que les attentes de la population en matière de sécurité n'ont pas diminué.

L'Association des Petites Villes de France (APVF) a aussi récemment rencontré Mr J-M. Bockel chargé d'une mission sur la politique de prévention de la délinquance par le Président de la République. L'association a fait part de la préoccupation croissante en la matière. La question de la coordination entre les services de l'Etat et les collectivités locales a été abordée, ainsi que celui du désengagement de l'Etat de plus en plus apparent avec les redéploiements d'effectifs. Le vrai problème demeure celui des moyens, le Président de l'APVF, insistant sur le fait que les maires de petites villes peuvent difficilement aller plus loin en termes de recrutement de policiers municipaux. De son côté, le 8 juin, Le Comité directeur de l'AMF a reçu, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, Claude Guéant à répondre aux questions des élus en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Jacques Pélessard, Président de l'AMF a demandé une clarification des responsabilités de l'Etat et des communes. Il a fait part du ressenti exprimé par les maires relatif au désengagement des forces nationales de sécurité sur le terrain. Il a également tenu à redire que les polices municipales ne doivent pas être des « variables d'ajustement » des forces de l'ordre et que leurs doctrines d'emploi relèvent des seuls élus.

En matière de prévention de la délinquance, il souhaite que soit clairement redéfini le rôle des maires et de l'Etat et a rappelé l'importance des diagnostics partagés, de la présence de tous les acteurs aux réunions des CLSPD et d'un engagement financier pluriannuel et formalisé de l'Etat. A ce titre, le président de l'AMF a demandé l'augmentation des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et la fongibilité de ses deux enveloppes.

Dans sa réponse et au cours des échanges nourris avec les maires, Claude Guéant a déjà rappelé aux responsables de ces deux forces nationales la nécessité d'informer les élus et d'entretenir des contacts fréquents avec eux. Le ministre a admis la nécessité d'augmenter les crédits du FIPD pour aider les élus dans leurs initiatives. Il les a également entendu sur les difficultés à mobiliser les participants aux CLSPD et entend donner des instructions en ce sens aux représentants de l'Etat.

Le Conseil Municipal, continuant d'assumer toutes ses responsabilités en matière de prévention et de tranquillité publique dans le cadre des compétences qui lui sont données par la loi :

- rappelle qu'il a récemment adopté une délibération visant à équiper la ville d'un système de vidéosurveillance dont le coût s'élève à 326 388,40 € TTC,
- rappelle que depuis 1995 les effectifs de Police municipale ont augmenté de 166.66%, auquel s'est ajouté depuis 13 ans un agent local de médiation
- constate que la brigade de gendarmerie ne compte qu'1 Gendarme pour 1250 habitants,

(18/22512)

- rappelle ses priorités, ses actions fortes et son soutien au monde associatif saint-marcellinois, souvent intercommunal d'ailleurs, en matière de prévention, de sports, de loisirs et de culture, pour un montant de subvention de 473 000 euros, comme ses actions en matière d'éducation, de jeunesse et de solidarité, pour un montant de 53 000 euros par an à travers la mise en œuvre d'une politique jeunesse forte de valeurs éducatives et citoyennes avec la création d'un Conseil Municipal Jeune, d'une bourse aux permis de conduire, d'une bourse aux projets jeune et de sorties familiales
- rappelle ses investissements nombreux pour le mieux vivre ensemble à St-Marcellin
- précise qu'au titre de la DM1 votée le 5 juillet, des crédits seront affectés à la création d'un poste d'éducateur spécialisé sur la commune alors que la compétence jeunesse est aussi une compétence intercommunale,
- précise qu'au titre de la DM1 votée le 5 juillet, des crédits seront affectés au redéploiement de la Police Municipale pour renforcer utilement encore sa présence en ville, de manière plus opérationnelle et de manière plus ciblée dans le temps tout en maintenant la présence d'agents de circulation et de sécurité aux abords des écoles ;
- rappelle que si la Gendarmerie n'est en rien subordonnée à l'autorité des Maires, ses collaborations et échanges avec la Gendarmerie sont permanents ;
- rappelle qu'il avait créé un lieu de parentalité, « Pirouette », désormais sous la compétence de la Communauté de Communes ;
- rappelle que le Maire en personne et les services convoquent autant que faire se peut parents et enfants lorsqu'ils ont connaissance de comportements déviants, (sur le principe du Conseil des Droits et des Devoirs des Familles), mais que cela ne doit être possible qu'à l'initiative et sous la responsabilité de magistrats de l'ordre judiciaire afin d'éviter tout risque de partialité ou de conflit d'intérêt ;
- rappelle ses plaintes systématiques, constitutions de partie civile afin d'appeler en responsabilité les parents, rappelle les déplacements du Maire ou de son représentant au Tribunal autant que nécessaire ;
- rappelle que la commune participe autant que faire se peut aux peines de travail d'intérêt général (TIG) qui constituent une mesure alternative aux courtes peines d'emprisonnement pour une durée de 40 à 210 heures ;
- souligne qu'il n'existe ni homme ni femme providentielle en matière de lutte contre l'insécurité et que ce n'est pas à coup d'annonces médiatiques, de gesticulation, de stigmatisation, de raccourcis faciles que l'on réglera le problème, mais TOUS ENSEMBLE, élus, habitants, parents, enseignants, forces de l'ordre, justice, ..., que chacun doit jouer son rôle.

Le Conseil Municipal :

- demande notamment des renforts en Brigade de Gendarmerie de St-Marcellin pour que la sécurité publique soit assurée,
  - demande à l'Etat de donner aux policiers, aux gendarmes, aux magistrats, aux éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse les moyens humains et matériels d'appliquer l'important arsenal juridique déjà existant, en renonçant à la RGPP votée en 2007, qui entraîne le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, et qui a annulé tous les effets des lois de programmation,
  - exige de l'Etat qu'il crée les conditions matérielles et humaines pour assurer son action régalienne en matière de sécurité. La baisse constatée de 15 500 postes de policiers et de gendarmes entre 2007 et 2012 renvoie chacun à la sincérité des discours du gouvernement et à la réalité de la volonté affichée,
  - appelle l'Etat à ne pas se défaire de ses compétences régaliennes sur les collectivités en matière de sécurité,
  - demande à l'Etat de mieux assurer l'intégralité des missions que la loi lui confie dans ce domaine et précise que la « coproduction » souhaitable et nécessaire en matière de lutte contre la délinquance et l'insécurité ne doit pas aboutir à la confusion des moyens sur le terrain,
  - demande la subvention d'Etat via le PIPD la plus élevée possible pour son système de vidéosurveillance,
  - demande un soutien logistique et une subvention d'Etat la plus élevée possible, pour le CISPD, pour la réalisation diagnostic territorial de la sécurité et de la tranquillité sur tout le territoire de la Communauté de Communes, afin de permettre aux collectivités et à la Communauté de Communes d'arrêter les choix des outils les plus adaptés à chaque situation,
- En conséquence, le Conseil Municipal et le Maire demandent quelles dispositions l'Etat entend prendre pour renforcer le dispositif affecté à la sécurité publique, en plus des actions déjà engagées par

la Ville et précédemment citées, plus pertinente pour s'adapter à l'évolution des phénomènes constatés, et un soutien financier aux initiatives engagées.

Vote,

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6 (Mr TOURRE, Mr CAVAT, Mme CHAPRE, Mr GRILLOT, Mme BOURGEOIS, Mme BURDEYRON)

Monsieur le Maire pense d'abord aux victimes des différents faits, condamne avec force et fermeté ces actes et rappelle sa volonté et son énergie pour ne rien « lâcher » sur ce sujet.

Monsieur TOURRE constate qu'il n'a pas été associé à la rédaction de ce vœu mais est d'accord sur le besoin d'augmentation des effectifs de gendarmerie, en particulier la nuit et avec la demande de subvention pour la mise en place de la vidéosurveillance. Monsieur le

Maire rappelle à Monsieur TOURRE qu'il est associé aux réflexions menées par la commune en tant que membre du groupe de pilotage de la vidéosurveillance et du CISPD. En outre, concernant la RGPP, Monsieur le Maire rappelle la position récente aussi de l'Association des Maires de France en matière de suppression de postes dans l'Education Nationale et ses incidences en zones rurale.

Monsieur BALESTAS regrette que la Communauté de Communes ne semble pas être concernée par l'urgence qui touche de nombreuses communes sur le bassin à travers un effort financier pour développer une politique de prévention de la délinquance, via la politique jeunesse.

A la question de Monsieur BALESTAS « que feriez-vous de plus ? », Monsieur TOURRE indique « ni vous, ni nous ne pouvons faire plus, mais les gendarmes dont c'est le métier ». Monsieur le Maire s'est dit outré et meurtri qu'on lui rapporte qu'il « fait délibérément sortir les gens de prison et qu'il fait le choix de faire venir dans sa ville telle ou telle population ! ». Pour conclure, Monsieur le Maire estimait impératif par ce vœu de préciser ce qu'on a fait, ce que l'on fait et ce que l'on s'engage à faire.